



Avenue Charles ATANGANA, derrière Mess des Officiers Olézoa
Loi N°90-59 du 19.12.90 / NIU: M129012787184K
BP 13488 - Tél. 237 652 70 91 22/237 655 72 36 98/ 237 222 22 03 85
www.barreaucameroun.org - e-mail : oabc@barreaucameroun.org

Le Bâtonnier de L'Ordre
The Bar President

Yaoundé, le 02 janvier, 2025

DISCOURS DE FIN D'ANNÉE DU BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS DU CAMEROUN

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre,

Messieurs les Anciens Bâtonniers,

Chers Confrères et Consœurs,

Alors que l'année 2025 est derrière nous, je m'adresse à vous avec un profond sentiment de responsabilité et de réflexion collective.

Une fois de plus, nous sommes appelés à faire le bilan de notre parcours en tant qu'organisme professionnel, à reconnaître nos progrès, à recenser nos défis avec honnêteté afin de définir la direction dans laquelle nous devons avancer ensemble.

Avant toute chose, je vous invite à observer une minute de silence en mémoire de nos Confrères qui nous ont quittés au cours de l'année 2025.

Nous rendons un hommage particulier à l'ancien Président de l'Assemblée Générale, Maître ASONGWE Peter, et au Bâtonnier YONDO Black. Leur départ a laissé un vide dans notre famille professionnelle et dans la vie de ceux qu'ils servaient et aimaient. Au nom du Barreau du Cameroun, j'adresse mes sincères condoléances à leurs familles, à leurs cabinets et à leurs proches. Que leurs âmes reposent en paix et que leur héritage professionnel continue de nous inspirer.

L'année 2025 a été marquée par une activité institutionnelle soutenue et une visibilité accrue du Barreau du Cameroun aux niveaux national et international.

Le Barreau a en effet participé activement à plusieurs engagements professionnels et initiatives stratégiques visant à renforcer notre position et à promouvoir la satisfaction des Avocats.

L'une des réalisations notables de l'année a été le renforcement de la représentation internationale du Barreau du Cameroun. Nos Confrères ont été nommés et ont participé activement au sein des institutions juridiques

internationales respectées, notamment l'Union Internationale des Avocats, l'Association Africaine du Barreau, la Conférence Internationale des Barreaux et l'Union Panafricaine des Avocats. Ces nominations ne sont pas symboliques. Elles reflètent la reconnaissance de la compétence des avocats camerounais et offrent des plateformes permettant au Barreau de faire entendre sa voix sur des questions qui touchent la profession à l'échelle mondiale.

Dans le même ordre d'idées, le Barreau a enregistré des progrès significatifs dans l'amélioration de ses relations internationales. Des rencontres de haut niveau ont eu lieu avec les chefs de plusieurs missions diplomatiques, notamment les ambassades de France et des États-Unis d'Amérique, ainsi que les Hauts Commissariats de Grande-Bretagne et du Canada au Cameroun. Ces interactions ont été complétées par des visites officielles à l'étranger, en particulier en France, lesquelles ont abouti à la signature d'accords de partenariat avec le Barreau de Paris et le Barreau de Bordeaux.

Ces partenariats ont ouvert des perspectives en matière de formation, d'échanges professionnels et d'apprentissage comparatif, particulièrement bénéfiques pour les jeunes Avocats.

Au niveau national, le Barreau a renforcé ses partenariats institutionnels avec des organismes publics clés. Des accords ont été signés avec des institutions telles que la Commission Nationale Anticorruption (CONAC) dans le cadre de la promotion de l'intégrité et des pratiques éthiques, et avec la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) en matière de formation des notaires des juridictions de Common Law.

Ces partenariats témoignent de la volonté du Barreau de s'engager de manière constructive dans la promotion de notre pratique professionnelle dans un environnement mondial difficile, en constante évolution et concurrentiel, tout en conservant son indépendance.

Des progrès considérables ont également été enregistrés dans la construction du siège du Barreau. Le projet est passé de la phase de planification à celle de réalisation visible, symbolisant notre aspiration collective à disposer d'un siège permanent digne de la profession.

Parallèlement, des progrès, bien que minimes, ont été réalisés dans le processus de modification de nos lois régissant et organisant notre profession.

De plus, après mûre réflexion, la procédure d'admission des Confrères issus des Barreaux étrangers a été révisée et adoptée, dans un souci de clarté, d'intégration et de protection professionnelle.

Les relations avec les forces de l'ordre se sont améliorées au cours de l'année. Bien que certains incidents regrettables se soient produits, le dialogue et les

engagements institutionnels ont contribué à apaiser les tensions et ont réaffirmé la nécessité d'un respect mutuel continu entre les avocats et les forces de l'ordre.

L'année a également été marquée par une plus grande inclusion des femmes dans les structures de direction et d'administration du Barreau. Des femmes ont été nommées à des postes à responsabilité, reflétant à la fois leur compétence et une politique délibérée de gouvernance inclusive.

Malgré ces réalisations, notre Ordre reste confronté à de sérieux défis, certains nouveaux, d'autres récurrents, qui nécessitent tous notre responsabilité collective et une action décisive.

La question de la couverture d'assurance des Avocats par la Mutuelle est devenue de plus en plus pressante. Les statistiques annuelles sur les décès parmi nos confrères continuent de mettre en évidence l'insuffisance de nos méthodes traditionnelles, soulignant ainsi le besoin urgent d'un mécanisme d'assurance viable et digne.

Une autre préoccupation concerne les interventions fréquentes et parfois inappropriées de certains Avocats sur les réseaux sociaux. Si nous restons les gardiens et la dernière ligne de défense de la société civile, nos actions doivent être guidées par notre code éthique fondamental et ne doivent jamais attaquer ou minimiser le rôle des institutions étatiques. Nous devons observer que de tels comportements, lorsqu'ils sont incompatibles avec l'éthique professionnelle, sapent la confiance du public et exposent le Barreau à une atteinte à sa réputation.

En outre, le Barreau continue de recevoir des plaintes pour manquements professionnels et financiers de la part d'Avocats. Ces actes, lorsqu'ils sont avérés, ternissent l'image de la profession et affaiblissent l'autorité morale nécessaire pour interpellier d'autres personnes impliquées dans des actes de corruption ou toute autre forme d'irrégularité.

En réponse à ces défis, des mesures claires ont été identifiées comme la voie à suivre.

Le programme de formation des Avocats stagiaires reprendra le 10 janvier 2026, réaffirmant notre engagement en faveur d'une formation professionnelle structurée et de la discipline.

L'Assemblée générale du Barreau prévue le 30 janvier 2026 abordera, comme point majeur à l'ordre du jour, le projet de « mutuelle » qui envisage que le Barreau devienne son propre assureur. Cette discussion sera cruciale pour trouver une solution durable aux besoins des Avocats en matière d'assurance, entre autres questions importantes.

Le Conseil de l'Ordre a entrepris d'intensifier le recouvrement des cotisations impayées et de lancer une campagne de collecte de fonds. Tous les avocats sont appelés à prendre leurs responsabilités et à s'approprier ce projet en vue de contribuer activement à la construction de notre siège.

Le Barreau s'engage également à rechercher des partenariats plus avantageux, en mettant particulièrement l'accent sur les institutions de Common Law.

C'est ainsi qu'à la suite des accords récemment conclus avec des institutions françaises, les travaux préparatoires sont déjà en cours pour la signature d'accords de coopération avec des institutions au Royaume-Uni.

À l'horizon 2026, plusieurs perspectives s'offrent à nous en vue de la réalisation de notre ambition collective.

L'accent sera davantage mis sur l'autonomisation professionnelle des jeunes Avocats grâce à la formation, au mentorat et à l'expérience. La formation juridique continue sera renforcée à mesure que de nouveaux partenariats mûriront et que des accords de formation seront mis en œuvre.

Les mécanismes disciplinaires seront appliqués avec plus de régularité et de fermeté afin de favoriser le respect de la profession et de protéger son intégrité. En ce qui concerne les irrégularités mentionnées ci-dessus, le Barreau s'est engagé dans un processus de nettoyage qui sanctionnera sévèrement tous les auteurs de ces actes.

Le Barreau continuera à s'engager dans des initiatives visant à améliorer les conditions d'exercice de la profession et à assurer la protection des Avocats dans l'exercice de leurs fonctions.

En conclusion, la force du Barreau du Cameroun réside non seulement dans son leadership, mais aussi dans l'engagement de chacun de ses membres. Nos réalisations et nos défis sont communs et notre avenir dépend de l'unité, de la discipline et de la responsabilité collective.

Je vous remercie tous pour votre dévouement au cours de l'année 2025 et je vous souhaite, à vous et à vos familles, une année 2026 professionnellement enrichissante.

Je vous remercie.

Le Bâtonnier de l'Ordre

Me MBAH Eric MBAH

